

ARMIOY



BULLETIN COMMUNAL

ANNÉE 1991

N° 3

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
LE MOT DU MAIRE	2
TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE	3
AUTRES TRAVAUX - ACQUISITION	4
NOTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE de la Commune d'Armoiy - Exercice 1990	5
L'EAU ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN	6 et 7
VIE SCOLAIRE - CLUB DU 3 ^e AGE	8
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	9
LA FÊTE AU VILLAGE - A.S. LE LYAUD-ARMOY	10
TENNIS CLUB - UNE NAISSANCE A ARMOY	11
COMMUNIQUÉS	12
O.P.A.H. - COMPTE ADMINISTRATIF	13
ÉTAT CIVIL - ÉCLAIRAGE PUBLIC	14
DIVERS	15
PAGE PRATIQUE	16

LE MOT DU MAIRE

Un an depuis le dernier numéro...

Trois ans bientôt depuis le début du mandat...

Mi-temps ! l'heure des citrons, le moment de souffler, de faire le point, de se ressourcer. Il le faut, c'est nécessaire, indispensable, bien que l'actualité ne nous y autorise que très rarement.

Cette année aura vu quelques réalisations matérielles importantes avec l'agrandissement du cimetière, l'agrandissement et la mise en conformité de l'école maternelle inter-communale, la réfection et modification de la toiture des vestiaires du stade, l'achat du terrain "Baud" (2267 m + 364 m) contigu à la mairie.

Nous devons aussi faire face à un surcroît de travail avec l'urbanisme puisque depuis le 1^{er} juillet 1991, nous sommes compétents pour délivrer tous les actes relatifs à l'occupation du sol; Avec, il est vrai, un sérieux coup de main fourni par les services de la Direction Départementale de l'Équipement.

Restructuration ! Mot à la mode qui ne nous épargne pas non plus. En effet, Mme Charles, secrétaire de mairie depuis 25 ans nous quitte pour faire valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Chers habitants d'Armoy, je vous laisse parcourir ce N° 3 et vous souhaite une bonne et heureuse année 1992.

Michel HYACINTHE

TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE

En 1989, devant la poussée des effectifs, nous avons été amenés à modifier sensiblement les locaux existants par la création provisoire d'une salle de repos dans l'ancien local du secrétariat de mairie, et également d'aménager une classe supplémentaire pour les primaires au sous-sol de la mairie : coût : 200.000 francs.

En 1990, il a fallu créer une salle de jeux pour la maternelle en utilisant l'ancien préau nécessitant la fermeture en menuiserie métallique, l'isolation, le chauffage, la peinture... etc... mais aussi la construction d'un nouveau préau à l'extérieur : coût : 600.000 francs.

En 1991, mise en conformité du groupe maternelle inter-communal devenue obligatoire et oh combien efficace, à en juger par les dires des enseignantes. En effet, l'agrandissement des quelques 52 m² a permis d'intégrer des sanitaires adaptés, une tisanerie agréable et sécurisante et une salle de repos spacieuse, confortable où les tous petits se reposent en toute quiétude.

Cet agrandissement a aussi permis d'intégrer quelques rangements supplémentaires non négligeables et d'ouvrir deux portes sur la cour permettant une meilleure circulation.

POURQUOI AVOIR REFAIT LA TOITURE ?

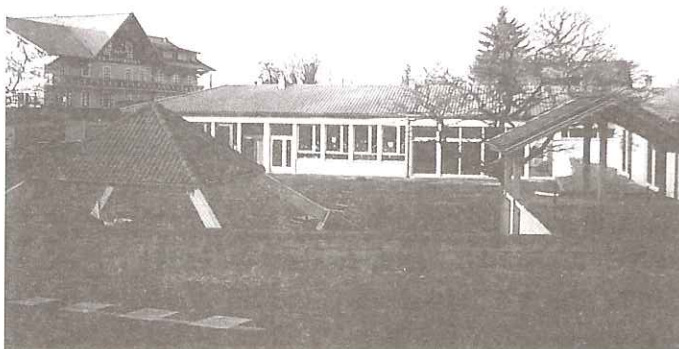
Il fallait choisir entre la tuile ou le bardeau pour recouvrir l'agrandissement. Le bardeau qui recouvrait les classes n'était plus très "viable", les tuiles qui recouvraient les appartements étaient complètement "pourries".

QUE FAIRE ?

L'étude nous a permis de réfléchir et de choisir. Notre choix s'est porté sur la tuile pour une meilleure uniformité et pour un travail plus sérieux reprenant le nivellement des affaissements constatés en particulier sur les classes.

Un point noir sur cette réalisation, le manque de sérieux de certaines entreprises... Il est vrai que réaliser des travaux aussi importants pendant la période des vacances relève presque de l'exploit : coût : 1.065.000 francs.

Pour cette réalisation, il faut souligner l'apport financier important du Conseil Général, mais aussi celui de l'Etat dans le cadre de la D.G.E., 2^e part (Dotation Globale d'Équipement). Que toutes ces personnes en soient ici remerciées très vivement.



AUTRES TRAVAUX

APPARTEMENT

Nous avons aussi profité des travaux du groupe scolaire pour apporter quelques améliorations :

- au niveau du garage qui verra s'intégrer un toboggan ainsi qu'un escalier et une barrière périphérique sur la dalle,
- dans le petit appartement qui n'était vraiment plus dans un état "correct", la peinture et l'installation électrique hors normes ont été refaites.

Si cet appartement est maintenant conforme, il nous reste à en faire de même pour celui de Mme PERRIN.

VESTIAIRES DU STADE

Depuis plusieurs années, ce bâtiment fait l'objet d'actes de vandalisme inqualifiables. A chaque fois, il a fallu renforcer, changer, améliorer. A force de faire, les portes étaient pratiquement "blindées".

Aussi, pour pénétrer, ces indécents ont simplement constaté que... vu l'état de la toiture ! Il fallait passer par là ! Chose aussitôt faite.

Nous envisageons de refaire cette toiture l'année prochaine, les événements ont précipité cette dépense : coût : 66.000 F.



ACQUISITION

Le terrain BAUD, attenant à la mairie, qui faisait l'objet de propositions du Conseil Municipal depuis plusieurs années a pu être négocié au prix de 260.000 francs T.T.C. (pour 2.267 m² + 364 m² situés aux "Prés Carrés").

Sur la parcelle contiguë à la mairie, nous envisageons de réaliser un parking aménagé pour la salle polyvalente et de profiter de cette acquisition pour irriguer en partie la zone N.A.B. des "Deudes".

NOTE SUR LA SITUATION FINANCIERE

de la Commune d'Armoy - Exercice 1990

Cette note a pour but d'apporter quelques commentaires à l'Analyse Financière éditée par un micro-ordinateur de la Trésorerie Principale.

La population retenue est celle indiquée sur le budget de 1990 (594 ha) ce qui classe la commune d'Armoy dans la catégorie des communes de moins de 700 ha pour la comparaison avec les moyennes départementales (année 1990).

Les charges courantes de fonctionnement ont progressé de 23,3 % en 1990 par rapport à 1989 et de 16,4 % par an en moyenne de 1988 à 1990. Cette progression comprend l'augmentation des frais de personnel + 13,3 % en 1990 par rapport à 1989 et 10,2 % par an en moyenne de 1988 à 1990. Ces augmentations sont très rapides mais la charge par habitant reste en dessous des moyennes départementales pour ces deux catégories de dépenses.

Les produits ont augmenté de 6,6 % en 1990 par rapport à 1989 et de 8 % en moyenne sur la période de 3 ans. Cette augmentation résulte d'une progression du produit des impôts + 25,8 % par rapport à 1989 et 16,4 % en moyenne sur 3 ans.

Les taux des impôts directs ont augmenté en 1989 et de nouveau en 1990 (sauf pour la taxe professionnelle).

Cependant, ils restent nettement en dessous des moyennes départementales.

L'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes de la section de fonctionnement explique que la marge d'autofinancement courant ait diminué de 838 F par ha en 1989 à 749 F par ha en 1990. Cette marge représente encore 30,8 % des produits ce qui est très satisfaisant.

Cette marge a permis l'autofinancement de 54,9 % des dépenses réelles d'investissement en 1990. Ainsi, la commune a pu régler la totalité des dépenses d'investissement sans faire appel à l'emprunt, le complément étant assuré par les "subventions, participation, FCTVA" et par une diminution du fond de roulement.

La dette est faible et diminue en 1989 et 1990.

L'annuité de la dette, elle aussi, est faible 356 F par habitant et ne représente que 14,7 % des produits de fonctionnement.

Le fond de roulement qui a diminué en 1990 reste cependant très important puisqu'il permet de régler toutes les dépenses pendant 151,9 jours. De même la trésorerie est plus que suffisante.

La situation financière de la commune est parfaitement saine. Seule l'évolution des charges courantes de fonctionnement, qui s'explique en grande partie par une augmentation des dépenses d'entretien des voies et des immeubles et par une participation accrue aux charges intercommunales, demande à être surveillée.

L'EAU

déjà dit : priorité des priorités !

A notre grand regret, les forages tant attendus, n'ont pas permis de voir la précieuse manne sortir des profondeurs !

C'est pourquoi, les contacts pris en particulier avec le Syndicat des Eaux des Moises nous laissent espérer des jours meilleurs.

En effet, notre demande d'adhésion totale ou partielle a fait dans un premier temps l'objet d'une réponse favorable.

Actuellement, le syndicat réalise une étude de notre réseau, considéré comme complexe et vétuste. Le syndicat nous propose la fourniture de 20 m³ heure, si besoin, en s'alimentant au niveau de "La Chavanne" (commune d'Allinges) pour venir renforcer notre alimentation à "L'Ermitage".

Suite à ces démarches et grâce à la compétence du syndicat déjà cité, mais aussi à la réunion avec la D.D.A., qui comme partenaire s'occupe du dossier complet, nous n'envisageons plus de nous raccorder au niveau de "L'Ermitage" mais à celui du "Plateau de Lonnaz" pour une distribution plus efficace.

Entre temps, des contacts ont été pris avec la société PAVELEC, l'E.D.F. et les TELECOM pour la mise en place d'un système de régulation sur les réservoirs actuels qui pourrait s'étendre au surpresseur.

Par la même occasion, la Régie Départementale d'Eau et d'Assainissement effectuera en fin d'année un diagnostic complet du réseau afin de localiser au mieux les fuites qui sont certainement nombreuses. Nous avons d'ailleurs déjà pu constater l'efficacité de leurs moyens au mois de juin avec la découverte d'une fuite de plus de 100 litres/minute dans le secteur du Carlina.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LEMAN

l'eau c'est la vie

LES RIVIÈRES NE SONT PAS DES ÉGOUTS...

et pourtant, elles sont trop souvent le vecteur de nos déchets, transformant un paysage idyllique en un décor de film d'épouvante.

LES LACS NE SONT PAS DES DÉCHARGES.

Ils accumulent dans leurs eaux et sur leurs rives des déchets de toute nature. Ils sont le miroir de notre société, le réceptacle de nos pollutions. Les activités de loisirs et touristiques en sont affectées.

LE LAC EST UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE.

L'oublier c'est mettre en péril une ressource vitale dans un secteur géographique considéré comme le château d'eau de l'Europe.

L'EAU QUE NOUS POLLUONS, C'EST L'EAU QUE NOUS BUVONS.

De cette évidence découle toute notre attitude par rapport à l'utilisation de l'eau : vecteur de pollution ou ressource d'eau potable. Il faut choisir !

NE CONFONDEZ PAS ÉVIER ET POUBELLE !

Les mauvaises habitudes ont la vie dure ! Les éviers et les WC sont-ils bien les lieux où nous devons jeter épluchures, huiles usagées, marc de café, tampons et serviettes hygiéniques, préservatifs, cotons et papiers divers ?

USEZ DE L'EAU, N'EN ABUSEZ PAS !

Réduire notre consommation d'eau c'est permettre aux stations d'épuration de mieux fonctionner et aux responsables de notre approvisionnement en eau potable de mieux répondre à nos besoins.

N'ENGRAISSEZ PAS NOS LACS !

La production agricole est une nécessité. Mais les progrès en ce domaine ne doivent pas engendrer un apport excessif d'engrais et de produits chimiques à nos rivières et à nos lacs. Il faut que les milieux agricoles maîtrisent cette pollution !

MAITRISEZ VOS POLLUTIONS !

De l'artisanat à la grande industrie, nos processus de fabrication créent toutes sortes de polluants. De l'individu à la collectivité nous sommes tous concernés. Mieux connaître nos pollutions, c'est mieux les contrôler et les maîtriser.

PRODUITS TOXIQUES : MODÉRATION ET RÉCUPÉRATION.

La chimie élabore de nombreuses substances qui nous facilitent la vie et nous libèrent de divers fléaux. C'est vrai ! Mais il faut utiliser les produits toxiques avec d'infinies précautions, pour notre santé, mais aussi pour celle de la faune et de la flore. De petites pollutions peuvent provoquer de grosses catastrophes.

RENDRE L'EAU POLLUÉE POTABLE VOUS COÛTE CHER !

Autrefois gratuite, l'eau devient de plus en plus chère car les traitements sont toujours plus sophistiqués. Stations d'épuration des eaux usées et stations de traitement de l'eau potable coûtent cher, très cher !

DÉCIDONS LES DÉCIDEURS A AGIR !

Nous disposons d'un arsenal juridique unique pour lutter contre la pollution des eaux. Il faut le mettre en place et le faire respecter. La volonté populaire doit inciter les élus à agir en faveur d'une protection des eaux toujours plus efficace.

ÉCONOMIE - ÉCOLOGIE, MÊME COMBAT.

La qualité de la vie est indissociable de la qualité de notre environnement. De même, une économie saine ne rime à rien dans un environnement malsain.

Nous sommes tous responsables de la qualité de notre eau. Il ne s'agit pas de désigner des responsables mais de faire comprendre à chacun qu'il est un pollueur potentiel aussi bien dans ses activités individuelles que collectives, domestiques ou professionnelles. Nous avons la qualité d'eau que nous méritons.

VIE SCOLAIRE

La rentrée de septembre s'est effectuée dans de bonnes conditions, avec pour la maternelle d'Armoy des locaux agrandis durant l'été. En effet, la 2^e tranche de travaux a permis la création d'une nouvelle salle de repos, de nouveaux sanitaires et d'une cuisine équipée.

Quelques jeux dans la cour viendront mettre un terme à cette rénovation commencée en 1990.

La classe primaire reste en service sous la mairie en attendant la construction du groupe scolaire du Lyaud.

Une 4^e classe primaire accordée par l'Inspection Académique a été installée dans le bâtiment du Lyaud après l'aménagement de la salle des fêtes à côté de la mairie.

COMPOSITION DES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 91/92 :

ARMOY :

une classe primaire CP. 20 élèves avec mesdames MOREL-CHEVILLET et CLEVY.

Deux maternelles. 44 élèves avec madame PRICAZ, mademoiselle BERNAL, aidées par mesdames FILLON et NAVILLAT.

LE LYAUD :

Trois classes primaires du CE1 au CM2. 66 élèves avec mesdames PERRIN, TOURNIER et monsieur FABRE.

COTE PRATIQUE : Les directrices des deux établissements sont :

Pour Armoy, Madame PRICAZ - Tél. 50 70 54 32

Pour Le Lyaud, Madame PERRIN - Tél. 50 73 93 92

En maternelle, les enfants sont admis à partir de trois ans.

CLUB DU 3^e AGE

Le club se réunit tous les mercredis à 14 heures sous la salle polyvalente pour une partie de belote, de dominos ou d'autres jeux encore. L'après-midi se termine par un goûter (café, tisane, thé) selon le désir et un petit rhum pour les messieurs.

Une agréable sortie à Belley, accompagnée d'un repas, au mois de juin a eu beaucoup de succès.

Un repas est également prévu pour clôturer l'année.

Comme toujours, les personnes désirant nous rejoindre seront les bienvenues.

Le Bureau

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Le Lyaud - Armoy

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1991 - 1992

Suite au départ de huit membres du conseil des parents d'élèves que nous tenons à remercier pour le nombre d'années de présence au sein de l'Association et pour tous les services rendus bénévolement, un nouveau comité (composé de 14 membres) a été réélu, nous vous en rappelons la composition :

- Monsieur Philippe JACQUET, Président
- Madame Michèle COULOMB, Vice-Présidente
- Madame Marguerite ROUSSEL et Madame Jocelyne BEL, Trésorières
- Madame Marie-Rose COUCKE, Secrétaire

ainsi que :

Mme Laurence BONZI, M. Bernard COLLOUD, M. Bernard COMTE, M. Hubert DUBOULOZ, M. François GALLAY, Mme Jocelyne MARCLAY, Mme Jocelyne NEPLAZ, Mme Martine LASSAUZET, Mme Michèle VALSESIA.

PROJETS ET RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE A VENIR

Les enseignants nous ont présenté un projet d'éducation musicale A.D.D.I.M. (Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation Musicale en Haute-Savoie) pour l'ensemble des classes (maternelles au cours moyens).

Ce projet étant leur vœu prioritaire pour l'année (objectif : développement de l'attention et de l'écoute des enfants), l'Association a donné son accord soit une participation financière de 13.000 F.

Une Association U.S.E.P. (Union Sportive Enseignement Primaire) a dû être créée par Madame PERRIN Directrice, pour permettre aux enfants qualifiés de participer aux demi-finales et finales départementales des épreuves sportives rentrant dans le cadre scolaire U.S.E.P. Cette association étant indispensable, nous en avons assuré le financement.

Une somme budgétaire de 3.000 F a été allouée à chaque enseignant en début d'année scolaire pour des achats et activités diverses (montant total : 18.000 F).

Les sorties de ski alpin et fond prévues chaque année sont à l'étude en collaboration avec le corps enseignant.

Nous rappelons les manifestations importantes préparées par l'Association :

le loto du 1^{er} décembre 1991 et le thé dansant du 1^{er} mars 1992, qui servent à financer les projets de l'association ci-dessus évoqués.

LA FETE AU VILLAGE

Le comité des fêtes est encore cette année très satisfait de cette journée.

C'est le dimanche 30 juin et par une belle journée ensoleillée que les habitants du village, de Lonnaz et de l'Ermitage se sont retrouvés nombreux au stade des Pins pour un pantagruelique repas, soit : une paëlla géante servie copieusement... et la tomme du pays... avec un bon petit coup de rouge HA !!! Les papilles en tremblent encore.

Des jeux de boules en passant par la course à la brouette, au lancer de bottes, au casse boites et même à la belote, tous ont eu grand succès au cours de l'après-midi.

Puis, l'Echo du Haut Chablais nous a encore une fois charmé avec ses trompettes et son gros tambour.

Les enfants eux, s'en sont donnés à cœur joie dans ce site où les parents peuvent les laisser vivre et jouer à leur gré.

Les barmen eux, n'ont pas mis les deux pieds dans le même soulier, chacun voulant se désaltérer le plus vite possible en passant du pshitt au rouge limé et aux glaces... Nos hommes ont transpiré.

Et le soir, rebelote, nous avons eu l'heureuse surprise de voir arriver nos amis du Lyaud qui s'étaient promis de venir trinquer et casser une croute au stade des pins.

Pour nous, organisateurs, quelle joie et quelle satisfaction pour le succès de cette journée !

Nous nous promettons d'innover et de faire mieux l'année prochaine pour que chacun garde le souvenir d'une belle rencontre et d'une chaleureuse journée... chuuut... Je ne vous dis pas ce que sera la FÊTE DU VILLAGE 92 qui aura lieu le 28 juin.

A.S. LE LYAUD - ARMOY

Aucune équipe n'est promue en division supérieure à l'issue de cette saison 1990/1991. Mais nous pouvons relever au chapitre des satisfactions des honorables troisièmes places réalisées par les équipes séniors 1 et 2.

La saison 1991/1992 débute avec les mêmes ambitions, c'est à dire la montée en division supérieure. Si les résultats ne confirment pas encore cette volonté, le moral reste bon. L'effectif pour les séniors est de 57 licenciés, avec 3 équipes.

Chez les jeunes, 27 joueurs sont inscrits, répartis en 3 équipes; poussins, pupilles et débutants. Leurs résultats dans le championnat des jeunes sont très satisfaisants puisque les deux équipes pupilles et poussins vont gravir un échelon à la mi-saison.

La seule ombre au tableau est le manque de volontaires pour l'encadrement de ces jeunes. Toutes les personnes intéressées peuvent se manifester auprès des dirigeants du club.

TENNIS CLUB

Association fondée en 1984 avec la création d'un court en cuick, puis d'un mur d'entraînement en 1987, le tennis compte actuellement 49 licenciés dont 37 abonnements par carte familiale.

Le club fonctionne toute l'année, les réservations se faisant au stade municipal.

Les deux hôtels d'Armoiy participent à la vie de notre club et c'est avec plaisir que nous rencontrons des estivants sur le court à l'époque des vacances.

Au printemps, 3 heures sont réservées gratuitement tous les jeudis matins aux classes CM1 et CM2 d'Armoiy et ce, dans le cadre du sport à l'école.

Un tournoi "double salade" a regroupé, au mois de juin, 28 participants dans une excellente ambiance et c'est Edouard CORBET qui l'a emporté.

Pour la saison 91-92, nous souhaitons créer des cours débutants et surtout intéresser plus de personnes de la commune. Nous sommes à leur disposition pour tous renseignements.

Claude ALPHONSE (50 70 52 25) - Georges JARRET (50 73 95 91) - Jean VITTOZ (50 70 53 41)
Thierry GARIN (50 73 95 93) - Jean-Robert BURNET (50 71 50 58).

UNE NAISSANCE A ARMOY

Une nouvelle association est née récemment dans la commune : CULTURE - LOISIR.

Un comité composé comme suit la pilote :

M. Philippe MARCLAY (Président) - Mme Pierrette DECROUX (Vice-Présidente)

Mme Thérèse CETTOUR-BARON (Trésorière) - Mme Sylvie GIOVANNELLI (Secrétaire)

Cette association a actuellement pour principales activités :

La BIBLIOTHÈQUE : elle dispose de 400 livres prêtés par la bibliothèque centrale de prêt qui sont renouvelés tous les trois mois, et possède une variété de livres offerts qui restent constamment à votre disposition. Une permanence est assurée le samedi matin entre 10 h 30 et 11 h 30.

la COUTURE : des cours auront lieu jusqu'aux vacances de printemps au rythme d'une séance de deux heures par semaine. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Thérèse CETTOUR-BARON.

COMMUNIQUES

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Nous vous rappelons que cette association inter-communale est toujours à la disposition des personnes ayant plus de 65 ans afin qu'elles puissent profiter de leur environnement habituel.

COMITÉ DES FÊTES

Le traditionnel concours de belote aura lieu courant février.

La fête du village est annoncée pour le 28 juin.

Vous pouvez d'ores et déjà nous réserver ces dates et inviter vos amis à se joindre à vous dans la meilleure ambiance.

FLEURISSEMENT

Un concours de maisons fleuries pourrait voir le jour à Armoy en 1992, avis aux amateurs !

ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé cette année d'inscrire Armoy au concours départemental du fleurissement des communes organisé par l'agence touristique départementale.

Nous sommes tous conscients qu'il est plus facile, et surtout plus agréable de vivre dans un environnement propre, plaisant et coloré.

Nous essayerons donc d'améliorer par le fleurissement, la qualité des espaces verts, la propreté des lieux publics, l'espace de la vie quotidienne des habitants de la commune.

Nous vous demandons, à titre individuel, d'appliquer une démarche similaire afin de progresser dans le classement départemental des villages fleuris, et de nous rapprocher rapidement des communes de tête (Nernier, Clarafond, Bossey, Cervens).

Dans notre catégorie, 25 communes étaient classées en 1991. Armoy entre à la 15^e place.

O.P.A.H. (Situation au 15/11/1991)

En 11 mois, 42 permanences ont été réalisées pour 205 personnes accueillies. 160 visites ont été également réalisées sur l'ensemble du Pays de la Côte.

Le nombre de logements subventionnés s'élève à 95 pour le Pays de la Côte, dont 6 à Armoy. La réussite de l'opération n'est plus à démontrer.

On constate qu'après une année de phase opérationnelle, près de 50 % de l'objectif triennal (206 logements) est d'ores et déjà atteint. Armoy a déjà rempli son objectif.

Les travaux chez les propriétaires occupants sont subventionnés en moyenne à hauteur de 28 %.

Il est important de souligner que la réutilisation du patrimoine bâti vacant, sans consommation d'espace, participe à la lutte contre le mitage du Pays de la Côte.

L'O.P.A.H. bénéficie également à plus de 85 % aux artisans du Pays de la Côte, et ceci pour un montant avoisinant, tous corps d'état confondus les 10 millions de francs.

La chambre des métiers va réaliser une enquête auprès des entreprises artisanales. Ces rencontres devront permettre de mieux impliquer les artisans locaux dans l'O.P.A.H.

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1.589.507,52 F
Recettes : 1.568.894,55 F

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 914.776,35 F
Recettes : 1.687.763,45 F

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- VANDEPOEL Maxime, Laurent - Chef Lieu, le 27 février 1991
- MAMET Alexandre - Sur Lonnaz, le 20 mars 1991
- NAVILLAT Solène, Sandy, Michèle - Les Passieux, le 30 mai 1991
- BOSREDON Edeline, Déborah, Christine - Planaise, le 21 juin 1991
- FRANCHI Alizée, Laura, Edith, le 18 juillet 1991
- TOURREAU Mélanie, Danielle - Sur Lonnaz, le 23 août 1991
- BUET Solène, Madeleine, Jacqueline - Sur Lonnaz, le 13 septembre 1991
- CHEVALLIER Kimberley - Sur Le Martelet, le 4 octobre 1991
- BAUD Victor, Christophe - Chef Lieu, le 5 novembre 1991

DÉCÈS

- BESNARD Gérard, Michel, Raymond le 7 mars 1991
- SANSONNET Lucien, Germain le 6 mai 1991
- FROSSARD Berthe, Marie, Joséphine le 3 juillet 1991
- PLANCHAMP Fernande, Joséphine le 28 août 1991
- PLANCHAMP Marthe (1990)

ECLAIRAGE PUBLIC

L'ensemble des points d'éclairage est réparti en 11 postes (points de livraisons pour EDF).

La consommation pour 1991 s'élève à 30.145 F H.T.

La mise en application d'un nouveau tarif EDF pour 1992 nous permettra de réaliser une économie d'environ 4.300 F H.T.

Diverses modifications de puissance sur certains bâtiments communaux devraient également nous permettre une économie substantielle.

DIVERS

Chaque année, devant le monument aux morts, le souvenir des dates du 8 Mai et du 11 Novembre est commémoré. Nous ne pouvons que regretter le modeste nombre de personnes présentes. Et pourtant...

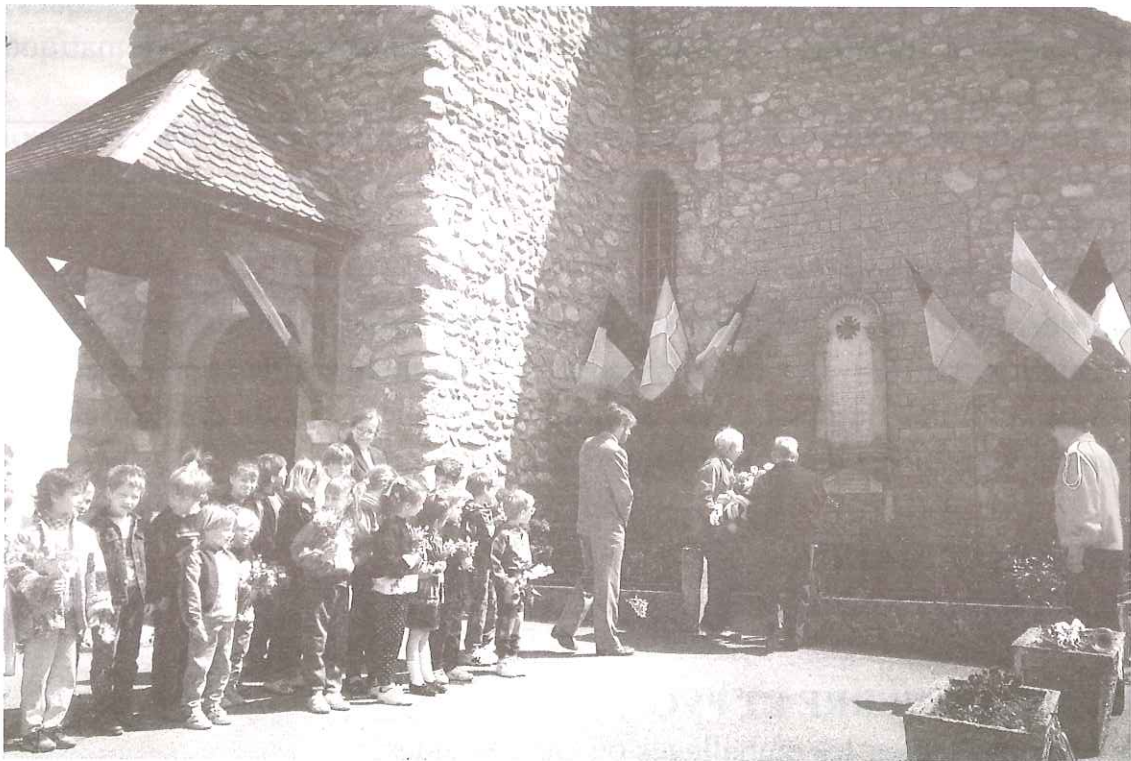
Nous tenons à remercier vivement la Batterie Fanfare du Lyaud qui réhausse efficacement ces cérémonies.

Le verre de l'amitié est offert, après le défilé, à la salle polyvalente.

ÉTONNANT...

ARMOY, en GAULOIS, signifierait "victoire". On suppose que les débris de l'armée de Lucius Cassius, poursuivie les Tigurons furent écrasés en ce lieu. Le nom d'ARMOY serait un souvenir de l'indépendance chablaisienne.

Mais cette interprétation n'est qu'hypothétique.



PAGE PRATIQUE

TONDEUSES ET TRONÇONNEUSES

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, n'en faites pas usage les dimanches et jours fériés.

CHASSEURS

Respectez les propriétés et les clôtures, ne chassez pas près des habitations.

CHIENS, CHATS, POULES

Par arrêtés municipaux, leur divagation est interdite.

ORDURES MÉNAGÈRES

Quelques règles simples :

- le passage du camion s'effectue à partir de 9 h, il est recommandé de sortir les sacs le matin seulement,
- les sacs ne doivent contenir que des déchets ménagers,
- une sélection permettrait de diminuer la quantité,
- quelques pas supplémentaires, afin de regrouper les sacs, amélioreraient le temps de collecte,
- il y a à votre disposition, des cubes pour le verre et d'autres pour les plastiques,
- lorsque dans la semaine il y a un jour férié, le ramassage est systématiquement reporté au vendredi,
- un ramassage de monstres existe, (cuisinière, sommiers, etc...) inscrivez vous en mairie.

HAIES ET CLOTURES

Parfois véritables murs risquant de gêner la circulation, elles sont soumises à réglementation Art. 131-1 et 131-2 du code des communes. Elles doivent être taillées au droit des clôtures ou des limites de propriété. Dans le cas de création de clôtures ou de haies, vous devez demander l'autorisation à la mairie.

SECRÉTARIAT MAIRIE

Ouvert tous les après-midi.

CONTENEURS, VERRE ET PVC

Merci de ne pas laisser les emballages ou cartons vides.